

TITRE <b>Politique – Investissement durable</b>	INSTANCE APPROBATRICE CONSEIL D'ADMINISTRATION
SECTEUR ÉMETTEUR PVP Infrastructures et Investissement durable	DATE 2026-04-09

## LOIS, POLITIQUES ET DIRECTIVES LIÉES

- Cadre de financement de la transition de la Stratégie climatique 2025-2030
- Politique régissant l'exercice du droit de vote dans les sociétés cotées en Bourse
- Politique – Droits de la personne
- Politique – Gestion de la fiscalité

## OBJECTIFS

- Énoncer les objectifs, les principes et les priorités de La Caisse en matière d'investissement durable.
- Décrire les principes directeurs guidant la mise en œuvre des principaux leviers d'influence qu'elle met à profit afin d'atteindre ses ambitions en investissement durable.
- Communiquer les attentes de La Caisse envers les membres du personnel, ses sociétés en portefeuille et ses gestionnaires externes en ce qui a trait à la prise en considération des facteurs de durabilité dans leurs activités.
- Guider les décisions d'investissement de La Caisse et les efforts déployés pour améliorer les pratiques de durabilité de ses sociétés en portefeuille et de ses gestionnaires externes afin d'assurer le positionnement de ses portefeuilles dans la transition vers une économie durable.

## 1. Définitions

« **Membres du personnel** » signifie les employés (y compris les dirigeants) réguliers et occasionnels, consultants, étudiants et stagiaires de La Caisse, de ses bureaux à travers le monde et de ses filiales de gestion.

« **Sociétés en portefeuille** » signifie les sociétés dans lesquelles La Caisse est investie.

« **Gestionnaires externes** » signifie les firmes auxquelles La Caisse délègue en tout ou en partie la gestion de ses investissements.

## 2. Mise en contexte

La Caisse de dépôt et placement du Québec (« La Caisse ») est un groupe mondial d'investissement animé par la volonté de stimuler la performance et le progrès des entreprises. En alliant son capital constructif à ses ambitions en durabilité, elle vise à faire fructifier l'avoir de ses déposants de façon durable tout en contribuant au développement économique du Québec et des communautés où elle se trouve.

En tant qu'investisseur à long terme, La Caisse vise à positionner favorablement ses sociétés en portefeuille afin de soutenir leur croissance. Au fil des années, elle a développé une expertise de pointe en investissement durable. Elle s'assure de créer et de saisir des occasions en participant à la transition vers une économie durable, en plus de gérer les risques liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

### 3. Portée et application

---

La présente Politique s'applique aux membres du personnel de La Caisse et couvre toutes les classes d'actifs de La Caisse, tout en s'adaptant au contexte d'affaires spécifique dans lequel évoluent ses sociétés en portefeuille. Ainsi, les pratiques et les méthodes d'intégration des critères de durabilité peuvent varier d'une classe d'actifs à une autre et selon la nature et la géographie des investissements, le type d'instrument et la stratégie d'investissement du portefeuille.

### 4. Principes directeurs

---

La présente Politique précise les principes directeurs qui guident la mise en œuvre des leviers d'influence que La Caisse met à profit afin d'atteindre ses objectifs en investissement durable :

- **Leadership en investissement durable** : La Caisse souhaite être reconnue comme un leader mondial en investissement durable et ainsi s'établir comme un partenaire d'investissement de choix.
- **Responsabilité fiduciaire et prospérité à long terme** : La Caisse croit que son engagement envers le développement durable et la prospérité à long terme de la société fait partie intégrante de ses responsabilités à l'égard de ses déposants.
- **Création de valeur à long terme** : La Caisse met en œuvre sa stratégie en matière d'investissement durable pour en faire un vecteur de création de valeur à long terme qui lui permet de se distinguer sur les marchés et auprès des meilleurs talents.
- **Positionnement dans la transition vers une économie durable** : La Caisse croit que la transition vers une économie durable transforme les industries et les marchés, créant des occasions porteuses dont elle souhaite faire bénéficier ses déposants.
- **Approche collaborative** : La Caisse adopte une approche basée sur le dialogue et la collaboration avec ses sociétés en portefeuille afin de soutenir le développement d'entreprises fortes et bien positionnées pour livrer des rendements durables. La Caisse estime que la mobilisation des différents acteurs, et notamment des investisseurs institutionnels mondiaux, dans le cadre de partenariats et d'initiatives collaboratives est essentielle pour répondre aux enjeux de durabilité.

### 5. Approche d'investissement durable

---

La Caisse investit de manière active et dans une perspective à long terme. Par conséquent, elle évalue les aspects opérationnels, financiers et extra-financiers afin de cibler les meilleures occasions d'investissement et d'anticiper les risques. Elle bâtit des relations fortes avec ses sociétés en portefeuille et les accompagne dans l'adoption de pratiques durables leur permettant de se distinguer sur leurs marchés et de générer des rendements sur le long terme.

La Caisse mise sur une approche d'investissement durable transversale visant l'ensemble de ses classes d'actifs. Tout au long du cycle d'investissement, ses équipes collaborent afin de saisir les opportunités et d'identifier les risques liés aux facteurs de durabilité. En tenant compte des spécificités propres à chaque situation, elles mettent en œuvre les principes d'investissement durable de La Caisse en s'appuyant principalement sur les six leviers d'influence suivants : (1) Stratégie, (2) Leadership, (3) Intégration au processus d'investissement, (4) Dialogue et engagement, (5) Accompagnement, et (6) Vote actionnarial.

#### 5.1 Stratégie

Afin d'affirmer son ambition en investissement durable, La Caisse déploie des stratégies, politiques et initiatives visant à définir ses engagements sur plusieurs enjeux tels que les changements climatiques, la diversité et l'inclusion, les droits de la personne et la fiscalité responsable.

### 5.1.1 Lutte contre les changements climatiques

La Caisse a développé un [Cadre de financement de la transition](#) qui vise à générer des rendements optimaux à long terme tout en favorisant la transition de l'économie réelle vers la résilience climatique et la sobriété carbone. Cette approche est alignée avec l'objectif à long terme de La Caisse de saisir des occasions d'investissement attrayantes dans un contexte de transition énergétique et d'avoir un impact accru sur la décarbonation de l'économie réelle. Elle positionne la décarbonation du portefeuille comme la conséquence de la décarbonation des sociétés en portefeuille plutôt que par le choix d'actifs de moins en moins émissifs.

La Caisse privilégie, au sein de ses portefeuilles, les sociétés qui intègrent le climat dans leur modèle d'affaires et qui se dotent d'un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ambitieux et rigoureux tenant compte de leur contexte sectoriel et géographique. La Caisse souhaite accompagner et soutenir les sociétés dans la transition, en investissant de façon rigoureuse pour répondre à leurs besoins importants en capitaux afin d'assurer leur décarbonation. Elle œuvre à favoriser la résilience climatique de l'ensemble de son portefeuille par ses choix d'investissement et par son engagement auprès de ses sociétés en portefeuille. L'ambition climatique de La Caisse s'appuie également sur des investissements dans des solutions climatiques orientées vers le futur. Ces sociétés se positionnent favorablement pour bénéficier des occasions présentées par la transition.

La gestion des risques climatiques, l'engagement proactif avec les sociétés et le dialogue continu avec les gouvernements, les autorités réglementaires et la société civile sont au cœur de la réussite de l'ambition climatique de La Caisse.

### 5.1.2 Droits de la personne

La Caisse s'est dotée d'une [Politique - Droits de la personne](#) qui réaffirme son engagement à respecter les droits de la personne dans ses activités d'investissement et ses opérations. En utilisant les *Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme* comme cadre de référence, La Caisse met en œuvre des efforts de diligence raisonnable pour identifier et gérer les incidences sur les droits de la personne qu'elle peut causer, auxquelles elle peut contribuer ou qui sont directement liées à ses activités d'investissement et ses opérations. Elle utilise également ses leviers d'influence, notamment le vote actionnarial et l'engagement, pour favoriser un dialogue constructif avec ses sociétés en portefeuille sur ces questions.

### 5.1.3 Fiscalité responsable

La Caisse s'oppose à toute forme d'évasion fiscale ou de planification fiscale abusive et soutient les efforts internationaux pour mettre fin aux pratiques inéquitables de certaines juridictions qui facilitent le contournement des lois en matière de fiscalité. La Caisse applique des critères rigoureux lors de la vérification diligente de ses investissements afin de favoriser l'adoption des meilleures pratiques fiscales dans ses sociétés en portefeuille.

### 5.1.4 Saines pratiques de gouvernance et diversité des conseils d'administration

La Caisse estime qu'un conseil d'administration fort, indépendant et compétent est essentiel au succès à long terme d'une société. La Caisse considère également que la diversité du conseil d'administration permet qu'une variété de points de vue et de compétences soit intégrée, nourrit l'innovation, renforce la qualité des décisions et favorise la performance et le succès de l'organisation. Des principes de gouvernance solides sont indispensables à la gestion optimale des facteurs environnementaux et sociaux. Les conseils ont un devoir de surveillance qui exige, entre autres, une bonne compréhension de ces questions et de leur impact sur le profil de risque, la compétitivité et la résilience d'une société.

Conformément à la [Politique régissant l'exercice du droit de vote dans les sociétés cotées en Bourse](#) (la « Politique de vote »), La Caisse exerce son vote actionnarial afin d'encourager une plus grande diversité au sein des conseils d'administration de ses sociétés en portefeuille.

## 5.2 Leadership

La Caisse exerce son leadership au Québec et dans le monde en initiant et en s'impliquant activement dans divers partenariats et initiatives collaboratives qui contribuent à l'avancement de ses priorités d'investissement durable.

Par l'entremise de son implication, elle vise à faire converger les acteurs vers l'atteinte d'objectifs communs afin de maximiser l'impact sur des enjeux à l'échelle locale et internationale en mettant à profit les ressources de chacun. C'est pourquoi elle collabore avec des partenaires de premier plan qui partagent sa philosophie d'investissement et dont les expertises et réseaux sont complémentaires aux siens. La Caisse participe ainsi au partage des meilleures pratiques et au développement de standards à l'échelle de l'industrie. Son implication lui permet également d'être à l'affût des tendances et de se positionner proactivement par rapport aux enjeux émergents.

La Caisse adopte une approche proactive face à l'évolution du contexte réglementaire dans lequel elle évolue. Elle participe aux échanges avec les autorités réglementaires et fait connaître sa position sur divers sujets soumis à la consultation publique par celles-ci. Elle le fait seule, en collaboration avec d'autres investisseurs ou à travers des regroupements dont elle est membre. Elle cherche ainsi à contribuer au développement d'un contexte d'investissement favorable à la création de valeur à long terme.

## 5.3 Intégration au processus d'investissement

La Caisse prend en considération les risques et opportunités liés aux facteurs de durabilité tout au long du processus d'investissement. Cela lui permet d'établir un portrait des sociétés qui tient compte à la fois des facteurs financiers et extra-financiers pertinents.

La Caisse évalue le profil de durabilité des sociétés visées en focalisant sur les enjeux matériels et sur ses priorités d'investissement durable afin d'intégrer ces informations aux décisions d'investissement. Elle identifie les opportunités de création de valeur opérationnelle à saisir via l'amélioration des pratiques de durabilité ainsi que les risques liés à la durabilité qui devront être suivis dans le temps, si la transaction se concrétise. Cette intégration des éléments de durabilité peut s'appuyer sur de la recherche spécialisée et sur la connaissance des sociétés, des secteurs et des marchés que possèdent les équipes de La Caisse.

La Caisse évalue le progrès réalisé par les sociétés en portefeuille relativement aux objectifs établis et encourage une divulgation transparente et standardisée sur ces aspects. Elle vise à assurer un suivi de leur gestion des enjeux de durabilité et met à profit un système de vigie automatisée pour les sociétés publiques. Cela lui permet de réagir à toute dégradation significative de la performance à cet égard. En tenant compte des droits de gouvernance et des spécificités de chaque dossier, La Caisse a recours à ses autres leviers d'influence afin d'assurer le respect de ses principes et l'atteinte de ses objectifs d'investissement durable.

### 5.3.1 Positionnement des portefeuilles

La Caisse a pour mission de saisir les meilleures occasions d'investissement afin de générer des rendements optimaux à long terme. Elle croit que la transition vers une économie durable transformera les industries et les marchés. Elle s'assure que ses portefeuilles soient bien positionnés dans cette transition, afin d'en faire bénéficier ses déposants.

### 5.3.2 Facteurs de durabilité

La Caisse mise sur une approche intégrée afin de considérer les facteurs de durabilité tout au long du processus d'investissement. Elle tient compte des interrelations entre ces facteurs ainsi

que de leur matérialité en fonction du contexte sectoriel et géographique propre à chaque société.

Sans s'y limiter, elle intègre les facteurs de durabilité suivants dans ses analyses et ses décisions d'investissement selon leur pertinence dans le contexte propre à chacune d'elles :

<u>Environnement</u>	<u>Social</u>	<u>Gouvernance</u>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Biodiversité et nature</li><li>• Changements climatiques</li><li>• Gestion de l'eau</li><li>• Gestion de l'énergie et des émissions</li><li>• Gestion de la qualité de l'air</li><li>• Gestion des matières toxiques et dangereuses</li><li>• Gestion des ressources et cycle de vie des produits</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Droits de la personne</li><li>• Équité, diversité et inclusion</li><li>• Fiscalité internationale</li><li>• Gestion du capital humain</li><li>• Normes du travail</li><li>• Protection de la vie privée</li><li>• Relations avec les communautés et acceptabilité sociale</li><li>• Relations avec les peuples autochtones</li><li>• Santé et sécurité</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Composition et efficacité du conseil d'administration</li><li>• Éthique des affaires</li><li>• Gestion de la chaîne d'approvisionnement</li><li>• Gestion du risque de cybersécurité</li><li>• Rémunération des dirigeants et dirigeantes</li></ul>

### 5.3.3 Exclusions

La Caisse ancre son approche d'investissement sur son orientation long terme et privilégie les investissements qui contribuent à soutenir le développement d'entreprises plus solides et durables. Elle les accompagne dans la transition vers des modèles d'affaires durables et tend à ne pas investir dans les activités économiques à courte vue ou insoutenables pour la société et pour l'environnement à long terme.

De plus, La Caisse n'investit pas dans les sociétés dont les produits sont interdits, que ce soit par le droit applicable au Canada ou par des conventions internationales, y compris les mines antipersonnel (Convention d'Ottawa) et les bombes à sous-munition (Convention d'Oslo). Elle proscrit également les investissements auprès d'entités visées par des interdictions financières imposées par le Canada.

## 5.4 Dialogue et engagement

La Caisse souhaite mettre à profit sa relation privilégiée avec les sociétés en portefeuille et les gestionnaires externes afin de les accompagner dans une croissance durable et inclusive. Son approche est axée sur la collaboration et sur un dialogue ouvert et constructif. La Caisse soutient les sociétés dans l'adoption des meilleures pratiques de gestion de la durabilité en partageant son expertise et la force de son réseau. Elle souhaite ainsi contribuer à soutenir le développement d'entreprises fortes et bien positionnées sur le marché.

L'engagement constitue un levier d'influence clé dans la réalisation des ambitions de La Caisse en investissement durable. Afin d'en maximiser les résultats, elle continue de bonifier ses processus lui permettant de prioriser ses efforts, d'assurer la collaboration entre ses équipes, de soutenir les sociétés et de mesurer le progrès réalisé tout au long de la démarche. Dans le but d'accroître sa capacité d'engagement auprès de sociétés où son influence est plus limitée, La Caisse s'appuie également sur un fournisseur de services d'engagement actionnarial ou participe à des initiatives d'engagement collaboratif avec d'autres investisseurs. Cela lui permet de mettre en commun des ressources et de faire converger les intérêts afin d'accroître l'impact de ses interventions.

La Caisse intervient selon une séquence de paliers progressifs d'intervention qui s'adaptent à sa capacité d'influence, à l'avancement de l'engagement ou à la réceptivité des sociétés. Selon les circonstances, cela peut inclure, sans s'y limiter : des échanges avec des administrateurs et des administratrices au conseil ou des représentants séniors et des représentantes séniors de la société,

des votes contre des administrateurs ou des administratrices ou en soutien à des propositions d'actionnaires, des déclarations publiques conjointes avec d'autres investisseurs; la diminution de notre participation ou un désinvestissement comme une solution de dernier recours.

## 5.5 Accompagnement

En complément de son approche d'engagement, La Caisse déploie une offre d'accompagnement en durabilité pour ses entreprises en portefeuille. Par l'entremise de cette approche, ses équipes partagent leur expertise auprès des sociétés en portefeuille afin de les aider à saisir des opportunités de protection et création de valeur en durabilité.

L'accompagnement post-investissement lié à la durabilité, réalisé en collaboration avec les équipes d'investissement et des partenaires opérationnels, permet un soutien aux entreprises en portefeuille, quel que soit leur niveau de maturité, et ce, sur différents sujets, entre autres: les priorités stratégiques liées à la durabilité, la stratégie climatique, y compris les risques physiques et de transition, le positionnement externe en durabilité incluant la divulgation, l'approvisionnement résilient, la performance en capital humain et la santé et sécurité des employés, la composition du conseil d'administration, le suivi de la performance et la rémunération des dirigeants et des dirigeantes. Pour renforcer cette approche, des guides sur les facteurs de durabilité orientent l'accompagnement avec les sociétés en portefeuille.

## 5.6 Vote actionnarial

Comme investisseur actif, La Caisse exerce ses droits de vote aux assemblées d'actionnaires. Elle considère le vote actionnarial comme un levier d'influence privilégié à plusieurs égards, notamment en gouvernance. La Politique de vote guide l'exercice des droits de vote par procuration de La Caisse et se lit conjointement avec la présente Politique. La Politique de vote décrit notamment les pratiques de gouvernance privilégiées par La Caisse ainsi que les positions de vote qu'elle adopte relativement à ses priorités d'investissement durable.

# 6. Attentes envers les partenaires

---

La Caisse souhaite maintenir les plus hauts standards dans l'exercice de ses activités et s'associer à des partenaires, y compris ses partenaires d'investissement, ayant une conduite corporative alignée avec les convictions énoncées dans la présente Politique. Elle s'attend à ce que ceux-ci se conforment aux lois et aux conventions internationales, en plus de conduire leurs activités dans le respect des travailleurs, de l'environnement et des communautés.

## 6.1 Sociétés en portefeuille

La Caisse s'attend à ce que ses sociétés en portefeuille s'engagent dans une démarche d'amélioration continue de leurs pratiques de gouvernance et de leur bilan social et environnemental. Elle les encourage à se doter d'objectifs stratégiques visant les enjeux de durabilité et à adopter des politiques et des mesures d'implantation concrètes afin de les atteindre. Elle les invite également à mesurer et à divulguer régulièrement le progrès réalisé dans l'atteinte de ces objectifs.

La Caisse considère que ses sociétés en portefeuille doivent mesurer et divulguer leur performance par rapport aux facteurs de durabilité de façon standardisée et transparente. Pour ce faire, elles doivent s'appuyer sur les normes de l'*International Sustainability Standards Board* (ISSB), telles qu'adoptées ou recommandées par des organismes nationaux, ou des normes nationales équivalentes.

## 6.2 Gestionnaires externes

La Caisse évalue ses gestionnaires externes quant à l'intégration des facteurs de durabilité à leur processus d'investissement. Elle les encourage à mener des engagements auprès des sociétés de leur portefeuille et à respecter son approche relative aux exclusions afin d'assurer une saine gestion des enjeux de durabilité.

## 7. Dialogue auprès des déposants et des partenaires

---

La Caisse invite les déposants, par l'entremise de leurs représentants, à exprimer leurs préoccupations, à exposer leurs points de vue et à lui soumettre leurs suggestions relativement à la présente Politique. Elle est également ouverte à échanger avec les sociétés en portefeuille et les gestionnaires externes sur les modalités de mise en œuvre des principes énoncés à la Politique.

## 8. Reddition de comptes et communication

---

La Caisse reconnaît l'importance de la reddition de comptes et de la communication transparente de ses engagements et de ses activités en matière d'investissement durable. Elle met en place des mécanismes lui permettant de communiquer l'impact réel de ses actions et d'évaluer le progrès réalisé dans l'atteinte de ses objectifs.

La Caisse présente ses initiatives d'investissement durable ainsi que leurs résultats par l'entremise des activités et des documents suivants :

- Une présentation biannuelle au comité de gouvernance et d'éthique de La Caisse sur les diverses activités réalisées en investissement durable.
- Un bilan des activités menées en investissement durable présenté au rapport d'investissement durable ou au rapport annuel de La Caisse.
- La publication de certaines positions de vote par procuration à partir du site internet de La Caisse.

## 9. Gouvernance

---

Le comité de direction recommande la présente politique au comité de gouvernance et d'éthique du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, approuve la présente politique.

La première vice-présidence Infrastructures et Investissement durable établit et maintient le cadre de gestion de la politique et rend compte biannuellement de son application au comité de gouvernance et d'éthique du conseil d'administration.

## 10. Révision

---

La Politique est révisée sur une base triennale, ou plus tôt si les circonstances l'exigent, afin de tenir compte de l'évolution des meilleures pratiques et de la stratégie de La Caisse.